Revue-IRS

Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)

ISSN: 2958-8413

Vol. 3, No. 2, Avril 2025

This is an open access article under the CC BY-NC-ND license.

L'autonomisation économique de la femme rurale au Maroc, quel rôle pour la coopérative agricole, cas des femmes rurales de la région Ouarzazate?

The economic empowerment of rural women in Morocco, what role for the agricultural cooperative, the case of rural women in the Ouarzazate region?

Choukar Elhoussain
École Marocaine des Sciences de l'Ingénieur EMSI Marrakech

Hassoune Bouchra
FSJES MARRAKECH
Universite Cadi Ayad Marrakech

Résumé:
L'objectif de cet article est de présenter le degré d'autonomisation économique des femmes rurales travaillant dans des coopératives agricoles, à partir d'une étude menée sur un échantillon de coopératives agricoles de femmes rurales dans la province d'Ouarzazate (sud-est du Maroc). La méthodologie utilisée dans ce travail est mixte, une approche qualitative et une approche quantitative. Les résultats de cette étude montrent que les femmes rurales sont encore moins autonomes économiquement, et que la coopérative peut être un moyen utile pour leur permettre de s'émanciper. Néanmoins, la faiblesse des revenus générés par la coopérative, le faible accès au marché, l'alphabétisation, la culture et les traditions restent les principaux obstacles au manque d'autonomie des femmes rurales.
Mots clés : autonomisation économique, femme rurale, coopérative, zone rurale

Abstract:

This article aims to present the degree of economic empowerment of rural women working in agricultural cooperatives, based on a study carried out on a sample of rural women's agricultural cooperatives in the province of Ouarzazate (south-east Morocco). The methodology used in this work is mixed, a qualitative and a quantitative approach. The results of this study show that rural women are still less economically autonomous, and that the cooperative can be a useful means of empowering them. Nevertheless, low income from the cooperative, poor market access, literacy, culture and traditions remain the main obstacles to rural women's lack of autonomy.
Key words: economic empowerment, rural woman, cooperative, rural area

Digital Object Identifier (DOI): https://doi.org/10.5281/zenodo.**15319541**

1 Introduction

Le renforcement de la participation et de l'autonomie des femmes dans la vie économique est un élément essentiel à la consolidation de leurs droits et leur permet de prendre leurs vies en main et d'influencer leur entourage. Une telle participation fait partie intégrante de l'édification des sociétés justes et équitables. Contrairement aux hommes, les femmes subissent des discriminations et des inégalités persistantes et parfois même de multiples formes de discrimination et d'exclusion.
Au cours des deux dernières décennies, le taux d'activité des femmes au Maroc (publié par le HCP) fait ressortir une baisse devenue structurelle, imputant actuellement le caractère actif des femmes âgées de plus de 15 ans à même de 20% et estimant que près de 80% des femmes sont inactives. (HCP 2021)[1].
Dans les zones rurales, les conditions de vie des femmes sont généralement médiocres, bien qu'elles jouent un rôle socio-économique important. Le taux de pauvreté des femmes est plus élevé et constitue une entrave à leur émancipation. Ces conditions de vie défavorables entraînent la dépendance des femmes et leur enracinement dans l'exclusion et la pauvreté.
À cet égard, la question de l'autonomisation des femmes a fait l'objet de nombreux débats et controverses alors que l'on cherchait des moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le processus de développement. De nombreuses initiatives ont été lancées pour permettre aux femmes d'avoir une position digne, et d'accéder à un travail décent et de contribuer à la consolidation de la prospérité commune. Cependant, la situation des femmes demeure vulnérable à cause de leur faible accès au marché du travail au Maroc.
L'objectif de cet article est d'évaluer la contribution des institutions de l'économie sociale et solidaire, particulièrement « la coopérative », dans l'autonomisation de la femme rurale et l'amélioration de ses conditions de vie.
La problématique de cette modeste recherche peut être formulée sous forme d'une question principale : la coopérative féminine est-elle un modèle efficace pour l'autonomisation de la femme rurale ?
Cette question de recherche peut être déclinée en sous-question :

- Quelle la nature de la coopérative féminine ?
- Dans quel secteur d'activité intervient cette coopérative féminine ?
- Quel est le niveau de vie des femmes adhérentes ?
- Quelle est la situation de la femme après l'adhérence et est-ce que le niveau de vie s'améliore en intégrant cette institution sociale ?
- La coopérative a-t-elle contribué à l'autonomisation de la femme ?

Au moins trois hypothèses peuvent être soulevées : la première suppose que plus la femme en milieu rural s'adhère à une coopérative agricole plus son autonomisation économique s'améliore. La seconde hypothèse considère que toutes les femmes qui travaillent dans une coopérative agricole dans le milieu rural génèrent des revenus réguliers, qui permettent d'accorder à de bonnes conditions de vie. La troisième et la dernière hypothèse suppose que l'autonomisation économique de la femme a un lien étroit avec la durabilité de la coopérative féminine.
Cette étude est articlée selon trois axes : Le premier est consacré à la présentation du cadre conceptuel, le second porte sur la méthodologie utilisée pour le traitement de la problématique et le dernier concerne la présentation des résultats de l'étude.

2 Cadrage conceptuel et revue de literature

2-1 : Autonomisation de la femme.

La discrimination fondée sur le sexe contraint souvent les femmes à occuper des emplois précaires dans des conditions mal rémunérées. Seule une petite minorité d'entre elles accède à des postes de décision. Cette situation a conduit à une revendication progressive en faveur de l'émancipation des femmes.
« Autonomisation des femmes » : il s'agit de l'émancipation économique des femmes dans le but d'assurer l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive, dans laquelle les femmes sont également des acteurs clés aux côtés des hommes.
Selon la Banque Interaméricaine pour le Développement (BAD), l'autonomisation des femmes se définit en termes « *d'expansion des droits, des ressources, et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de façon indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques*». M. M.P-Laure OUATTARA[2], (2020) « *Entrepreneuriat féminine et autonomisation économique des femmes commerçantes en Côte-d'Ivoire : une approche historique* », Observatoire de la Francophonie Economique UM p4-5[3]. En premier lieu, on trouve l'existence ou la reconnaissance des droits des femmes dans le domaine social, politique et économique, suivie de l'acquisition de ressources décisionnelles. Selon Samman et Santos (2009), l'autonomisation désigne le

processus par lequel les individus obtiennent, après résistance ou coercition, du pouvoir sous différentes formes. Cela peut inclure la capacité à créer de nouvelles opportunités, le pouvoir de devenir un acteur clé dans un groupe, la reconnaissance et le respect de soi, etc. Pour leur part, Alsop et Heinsohn (2005) considèrent que les individus et les groupes sont habilités lorsqu'ils « *possèdent la capacité de faire des choix effectifs : c'est-à-dire de transformer ces choix en actions et en résultats désirés* » [4].
L'autonomisation économique des femmes peut par conséquent être définie comme un processus par lequel les femmes renforcent leur capital humain, financier et matériel en tirant parti d'opportunités économiques. (Rapport CEA, 2017) [5].

2-2 : La coopérative

La coopérative est une organisation qui peut qu'à contribuer au renforcement de l'accès des femmes aux opportunités économiques ainsi la réduction des inégalités entre les sexes. En effet, une coopérative peut être définie comme "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement".

La recommandation (n° 193) de l'organisation internationale du travail sur la promotion des coopératives définie une coopération comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour répondre à leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement* » Source : OIT (2002) [6],
La coopérative est une unité dans laquelle les membres apportent volontairement une contribution égale en termes de droits et d'obligations. C'est une organisation économique démocratiquement contrôlée par des producteurs qui se présentent à la fois comme propriétaires et fournisseurs (coopérative de collecte et de vente), consommateurs (crédit, approvisionnement) ou plus généralement comme usagers.
Lors de la Genèse de la coopérative agricole en France dans les années 1880 à 1890, un grand nombre de syndicats agricoles ont été créés. Une coopérative agricole est une organisation économique conçue comme une pratique et un travail idéal réalisé par un groupe de personnes vers la fin du XIXe siècle, ensuite graduellement intégrée dans la législation de chaque pays.

2-3 Les principes de la coopérative:

Les principes de la coopérative sont au nombre de cinq et s'articulent en général sur une approche de coopération entre les membres de l'institution :

- Pouvoir démocratique exercé par les membres;
- Adhésion volontaire et ouverte;
- Participation économique des membres;
- Autonomie et indépendance;
- Engagement envers la communauté.

3 : Méthodologie

La réalisation de l'étude repose sur une méthodologie à la fois qualitative et quantitative. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 7 coopératives féminines opérant dans le secteur agricole rural, sélectionnées selon la technique de l'échantillonnage de proximité. Ces coopératives forment la base de notre étude qualitative. 70 femmes appartenant à ces coopératives ont été interrogées à l'aide d'un questionnaire portant principalement sur les critères suivants :

- L'activité de la coopérative concerne le secteur agricole en milieu rural;
- Se situer dans la zone rurale de la ville d'Ouarzazate

L'approche utilisée est mixte (quantitative et qualitative) avec élaboration d'un questionnaire et d'un guide d'entretien. Le questionnaire cible les femmes adhérentes aux coopératives. Pour ce qui concerne le guide d'entretien il a été utilisé pour toucher les responsables des coopératives.

Données sur les coopératives cibles de l'étude

Tableau 1: Tableau : les coopératives féminines rurales enquêtées

Coopératives	Date de création et ancienneté	Domaine d'intervention (DI)	Nombres des adhérentes	Autres bénéficiaires
Taouinte DouarTarga Commune Amerzegan	Plus de 5 ans	Elevage, et argane(et par-activité) (production et commercialisation	**25**	Les familles des adhérentes
WAHA SKOURA	Plus de 7 ans	Production et commercialisation des produits agricoles Bio (roses et produits dérivés, huile d'olive, etc)	**16**	Les membres des familles des adhérentes
Tiflilte GHESSAT	Plus de 10 ans	L'élevage, production et commercialisation des produits agricole (olives et huiles), miel	**32**	Les membres des familles des adhérentes
Irhrem (gherem Nougdal)	Plus de 5ans	Elevage et dérivés de produits laitiers (fromage des chèvres BIO Zaafran (production et commercialisation	**46**	Les membres des familles des adhérentes
Tifkert Idelssan	Plus de 10 ans	Zaafran, argane, et les produits dérivés	**13**	Les membres des familles des adhérentes
Tamassinte Municipalité Ouarzazate	Plus de 5 ans	Production et commercialisation des produits agricoles Bio	**61**	Les membres des familles des adhérentes
Mezguidia	Plus de 3 ans	Production et commercialisation des produits agricoles Bio	**5**	Les membres des familles des adhérentes

Source : établi par auteurs

Le processus d'entretien est basé sur les principes de la non-directivité en termes de contenu et de forme. Le caractère non-directif des entretiens favorise l'émergence d'un discours plus approfondi, dépassant les mécanismes de défense des individus. Cela se traduit par un plus grand engagement individuel et un partage de l'information, de sorte que chaque personne interrogée considère le problème commun à partir de points de vue différents.

4- les résultats de la recherche empirique

Les résultats obtenus par l'étude sont décomposés en une forme descriptive présentant les caractéristiques générales des femmes rurales membres d'une coopérative, et une analyse textuelle permettant d'identifier le degré d'autonomisation des femmes rurales. Un autre aspect de ces résultats concerne les diverses contraintes qui pèsent sur la capacité des femmes rurales de générer un revenu qui leur permette une autonomie. Enfin, nous proposons un modèle comme solution au problème des coopératives de femmes en milieu rural.

4-1 : statistiques descriptives et caractéristiques

Graphique 1 : tranche d'âge des femmes adhérentes

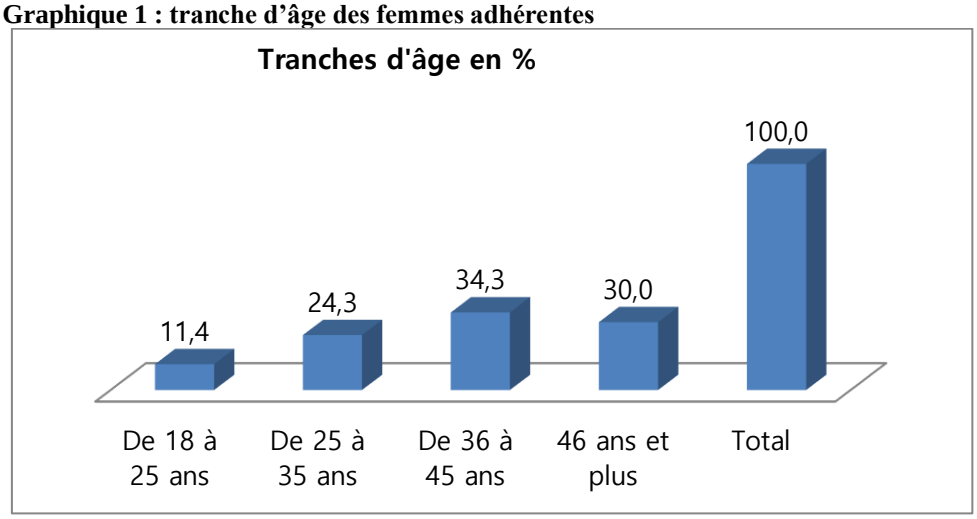

Source : établi par l'auteur

Le pourcentage de femmes âgées de 36 à 45 ans et de plus de 45 ans est de 64%. Les femmes âgées de 18 à 25 ans représentent 11,4 %.

-La situation familiale des femmes adhérentes

Graphique-2 : la situation familiale des femmes adhérentes

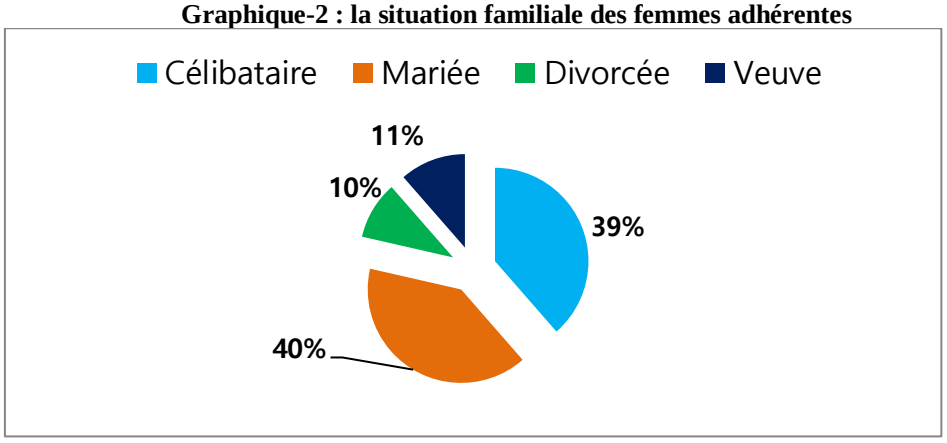

Source : d'après les résultats de l'enquête

La répartition entre les femmes mariées et les femmes célibataires est de 80%, avec des proportions presque égales. Les divorcées représentent 10 % et les veuves 11 % des travailleuses des coopératives.

Niveau de scolarisation des femmes rurales travailleuses dans des coopératives agricoles (%)

Graphique -3 **Niveau de scolarisation des femmes rurales**

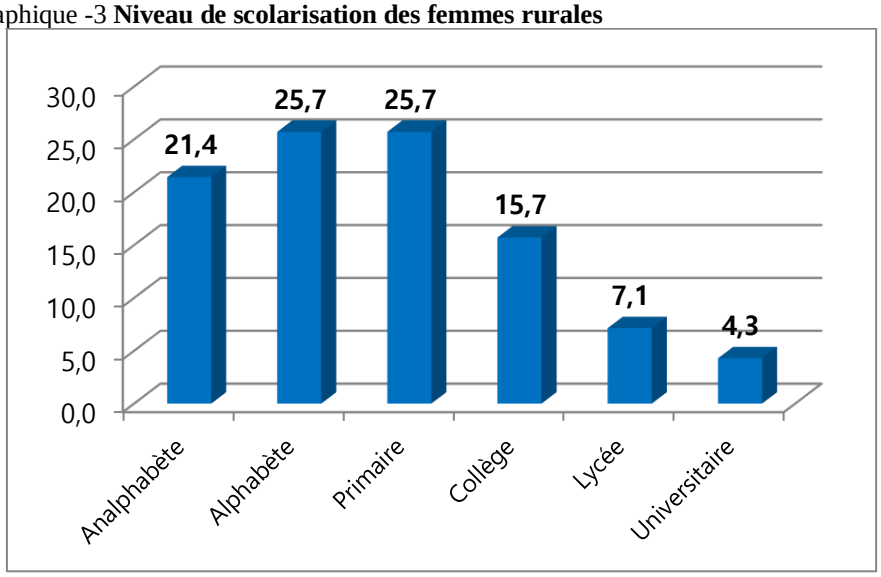

Source : d'après les résultats de l'enquête

Les femmes analphabètes représentent 21,4%, les femmes alphabétisées (qui savent seulement lire et écrire) 25,7%, celles qui ont un niveau d'éducation primaire 25,7%, 7,1% celles qui ont un niveau d'éducation secondaire et 4,3% celles qui ont un niveau d'éducation universitaire. La majorité des coopératives sont composées de femmes alphabétisées.

- **Graphique 4 : les para-activités**

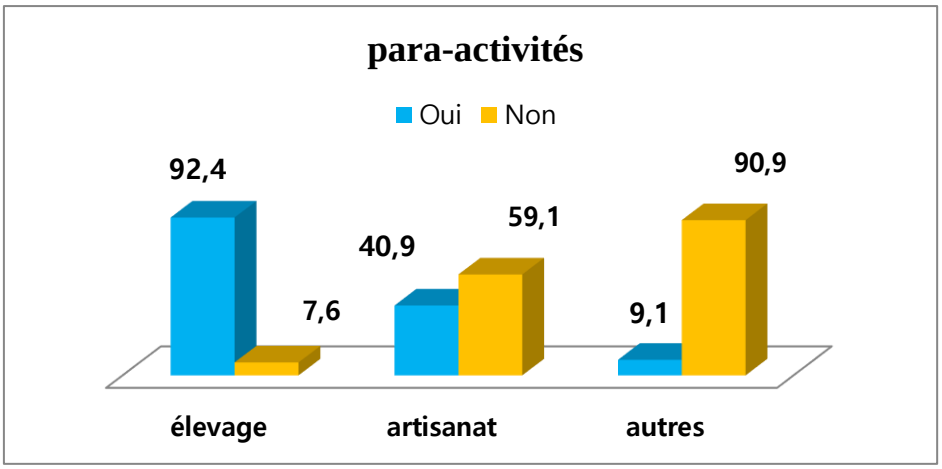

Source : d'après les résultats de l'enquête

Généralement, les femmes actives dans les coopératives mènent d'autres activités en parallèle. Elles sont impliquées dans l'artisanat, l'élevage, les travaux ménagers, etc. Par exemple, 92% des femmes s'occupent de l'élevage et 40% de l'artisanat (tapisserie, broderie, etc.).

Les revenus que perçoivent les femmes rurales travaillant dans la coopérative sont très faibles et irréguliers. En effet, 97% des femmes gagnent moins de 2.000 DH, ce qui est encore très irrégulier. Seulement 3% des femmes touchent entre 2.000 et 3.000 DH, ce sont généralement les femmes qui dirigent la coopérative qui sont le mieux rémunérées.

Tableau 2 : les différents revenus générés

Revenu comme salaire	Revenus générés des recettes des coopératives	Revenus des subventions et aides	Autres
3%	44%	52%	1%

Source : d'après les résultats de l'enquête

Le tableau ci-dessus reflète la situation des revenus des femmes actives au sein de la coopérative. Par conséquent, seulement 44% des femmes ont un revenu qui provient de l'activité exercée. 52% des femmes bénéficient de revenus sous forme de subventions, en plus des revenus engendrés par les activités de la coopérative. Enfin, seules 3% gagnent un revenu sous la forme d'un salaire mensuel.

Figure 1 : Les fonctions des femmes adhérentes dans la coopérative

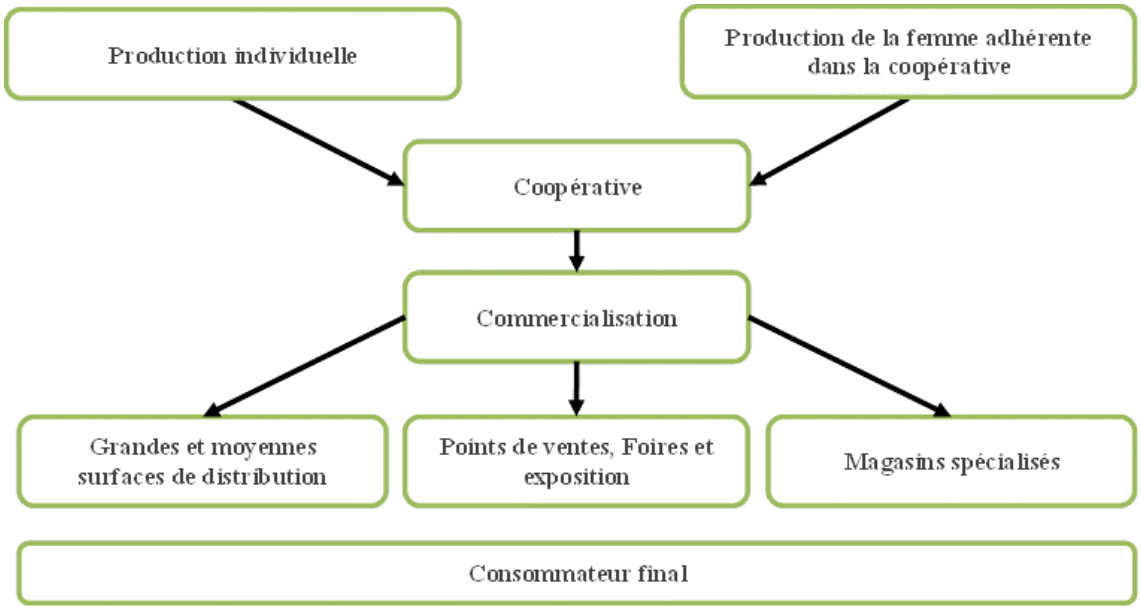

Source : d'après les résultats de l'enquête

En règle générale, la chaîne de valeur d'une coopérative agricole passe par trois phases principales. Le premier stade concerne la collecte des matières premières, le deuxième est celui de la transformation-production et le troisième est celui de la commercialisation. Selon les cas étudiés, la majorité des femmes travaillant dans les coopératives sont chargées des opérations de production ou de la collecte des matières premières et des opérations de transformation et de production (plus de 84% des femmes), tandis que 5% des femmes s'occupent de la gestion et de la commercialisation et 11% de la commercialisation et de la production.

4-2 : L'autonomisation économique de la femme rurale

Tableau 3 : Degré d'autonomisation de la femme rurale adhérente à une coopérative

Degré d'autonomisation	Totalement autonome	Autonome	Moyennant autonome	Peu autonome	Pas du tout autonome
Pourcentage	17,14%	34,28%	22,85%	15,71%	0,1%

Source : d'après les résultats de l'enquête

Les données de ce tableau démontrent que l'autonomie des femmes dépend fortement de certains critères. Selon l'enquête, les femmes qui pensent être autonomes représentent 34,3%, et les femmes totalement autonomes représentent 17,14%.

La proportion de femmes non autonomes est de 0,1%, celle des femmes peu autonomes est de 15,7% et celle des femmes moyennement autonomes est de 22,85%. De manière générale, on constate que les femmes rurales travaillant dans les coopératives sont de plus en plus autonomes dans leur prise de décision.

Le degré d'autonomisation des femmes rurales est très faible et est lié à plusieurs facteurs. Ce constat est dû à l'intégration insuffisante de ces coopératives dans la création de valeur ajoutée économique, aux faibles revenus et à une participation réduite aux foires et aux activités.

Ainsi, les facteurs principaux qui expliquent le manque d'autonomisation des femmes rurales actives dans les coopératives agricoles sont les suivants :

- La faible participation de la femme dans les activités génératrices de revenu ;
- La faible motivation et le manque des moyens financiers ;
- Le manque de communication et l'absence de certificats pour commercialiser un produit ;
- La faiblesse des infrastructures, notamment les moyens de transport pour accéder au marché;
- Le manque de savoir-faire et d'encadrement technique pour produire des produits de bonne qualité ;
- Le manque d'investissement dans le packaging et l'emballage des produits.

L'autonomisation économique de la femme est dépendante des moyens financiers dont la femme dispose, des facteurs culturels et de la durabilité de l'emploi qu'elle exerce.

D'après les résultats de cette étude, il s'avère que la coopérative est encore incapable de soutenir cette autonomisation en raison de plusieurs facteurs:

- La faiblesse des capacités des coopératives en tant qu'institutions sociales pour garantir un travail décent;
- Les problèmes et les contraintes que les coopératives rencontrent
- La faible intégration de la femme à cause des facteurs socio-culturels et des faibles revenus générés.

Tableau 4: Les facteurs de la non-autonomisation de la femme rurale (selon les résultats de l'étude qualitative)

Les facteurs de la non-autonomisation de la femme rurale	
E1	• Faible attractivité ; • Faible motivation pour la participation de la femme ; • La culture et les traditions dans la société (mais il y a des changements sont en cours);
E2	• Manque de moyens pour l'autonomie ; • Manque des ressources financières et un travail indépendant ; • La culture.
E3	• L'analphabétisme ; • Pas de programme d'intégration ; • Manque de sensibilisation ; • La culture.
E4	• La culture ; • Manque de moyens propres et des ressources autonomes pour être indépendante.
E5	• La culture et les traditions ; • Manque de moyens financiers pour être indépendante.
E6	• La culture et les traditions de la société, mais actuellement ce n'est plus le cas.
E7	• Actuellement, les femmes adhérentes à la coopérative sont autonomes, mais les femmes sont plus dépendantes de leurs maris, de leurs familles, et dépendantes de circonstances et de conditions de vie.

Source : Établi par auteurs

Selon les entretiens menés avec les présidents des coopératives agricoles les facteurs à l'origine de la non autonomisation des femmes sont divers et variés. Ainsi, le premier facteur de non-émancipation des femmes est le problème du manque des moyens, le faible niveau de revenu, très marginal et insuffisant pour répondre aux besoins nécessaires ou pour contribuer aux dépenses du ménage, ce qui rend les femmes dépendantes de leurs familles, de leurs maris et d'autres personnes.

De plus, le manque d'autonomie des femmes est également dû à la culture. Cette dernière est étroitement liée aux traditions, à la domination et à la prédominance des hommes. Cette situation s'explique par le déséquilibre des rapports hommes-femmes au sein de la société. La femme assume les tâches ménagères en plus de celles liées à son activité au sein de la coopérative. Le manque de sensibilisation à ce sujet fait que les femmes sont dépassées par tous les rôles qu'elles assument, ce qui les rend plus fragiles et improductives.

4-3 : Modèle coopératif : autonomisation économique de la femme rurale à travers la coopérative agricole

Le modèle de coopérative présenté ci-dessous illustre comment les parties prenantes peuvent jouer un rôle dans le développement de la coopérative et promouvoir sa contribution en tant qu'institution sociale dans la lutte contre la pauvreté et l'intégration des femmes dans leur environnement socio-économique.

- **Figure2. modèle de développement de la coopérative féminine agricole**

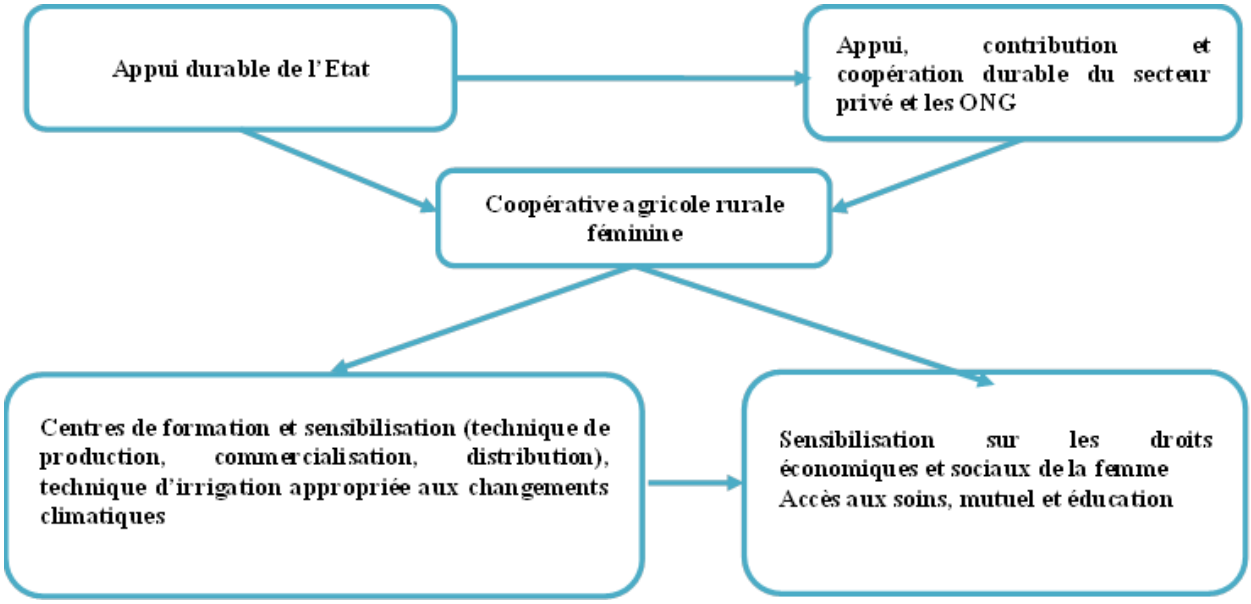

Source : établi par auteurs

Le modèle présenté ci-dessus résume le rôle que chaque partie prenante peut jouer pour contribuer à l'autonomisation économique des femmes rurales par le biais de la coopérative agricole. Les coopératives de femmes rurales ne peuvent en effet se développer sans un soutien, et une coopération efficace avec le secteur privé et public et la société civile. L'État constitue la principale incitation à promouvoir les coopératives agricoles de femmes dans les zones rurales. Quant au secteur privé, il peut jouer un rôle important dans la promotion des coopératives de femmes en participant à la commercialisation et à la distribution des produits agricoles des coopératives de femmes par le biais du commerce équitable. En effet, les difficultés d'accès au marché sont un facteur d'échec pour la plupart des coopératives agricoles, et l'ouverture des marchés aux produits des coopératives est essentielle pour assurer la pérennité de l'activité. Pour lutter contre la vulnérabilité de ces institutions sociales et l'autonomisation économique des femmes rurales, il est nécessaire de mettre en place une stratégie cohérente qui tienne compte de l'aspect social des femmes rurales, des aspects organisationnels de la coopérative pour en faire une unité dont bénéficient tous les membres et pas seulement l'organe de gestion. La procédure administrative pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de commercialisation d'un produit agricole peut durer plusieurs mois, ce qui constitue également un problème auquel sont confrontées certaines coopératives agricoles. La rémunération des femmes rurales travaillant dans des coopératives est très faible et irrégulière, car les revenus des coopératives agricoles sont très médiocres et ne servent, dans la plupart des cas, qu'à couvrir les dépenses. Une telle situation a un impact sur l'autonomisation économique des femmes rurales. Devant cette réalité, le soutien aux coopératives est devenu essentiel pour cette unité sociale, par le biais de programmes de sensibilisation et de subventions visant à promouvoir un rôle décisif et efficace pour les coopératives de femmes dans les zones rurales.

5 : Conclusion

Les résultats de la présente étude révèlent que, dans l'ensemble, les femmes rurales demeurent très éloignées de l'autonomisation économique. Leurs revenus issus des activités agricoles de la coopérative sont très faibles, irréguliers et ne permettent même pas de couvrir les dépenses de base (éducation des enfants, contribution au panier de la ménagère, santé, électricité, etc.) L'autonomisation économique des femmes rurales est en étroite corrélation avec l'amélioration de leurs revenus, et plus ces derniers sont élevés, plus leur sentiment d'autonomisation est grand. Une grande partie des coopératives agricoles sont inactives pendant une grande partie de l'année, en raison de la faiblesse des programmes de soutien et de sensibilisation et de la nature saisonnière des activités de ces institutions sociales, ce qui a un impact sur le niveau de vie des femmes qui en sont membres. Le faible niveau de scolarisation des femmes rurales, le manque de soutien social et économique, le manque d'accès aux marchés (absence de critères de commerce équitable) et les lourdeurs bureaucratiques dont souffrent la majorité de ces institutions sociales pour obtenir des certificats de production et de

commercialisation des produits agricoles sont autant d'autres obstacles à l'autonomisation économique des femmes. En effet, cette procédure influe directement et indirectement sur les revenus et les ventes de ces coopératives, qui représentent la principale source de revenus des femmes rurales et un moyen d'autonomisation économique.

Références bibliographiques

[1] : HCP 2021 dans le cadre d'une enquête nationale sur la femme au Maroc « Femme Marocaine en chiffre 2021 »
[2] : Laure OUATTARA , M. M.P-, « *Entrepreneuriat féminin et autonomisation économique des femmes commerçantes en Côte-d'Ivoire : une approche historique* », Observatoire de la Francophonie Economique UM, 2020, p4-5
[3] :Observatoire de la Francophonie Economique UM p4-5
[4] : Alsop, R., & Heinsohn, N. (2012). *Measuring empowerment in practice: Structuring analysis and framing indicators* (Vol. 3510). World Bank Publications.
[5] :Rapport CEA, (2017)
[6] : OIT (2002)
[7] : René Mauget article « *les coopératives agricoles un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation* » revue TECMA N° 307 p 12